

L'assemblée de paroisse est convoquée en

Assemblée générale ordinaire le lundi 24 juin 2023 à 19h30
à l'église (rue de la Maison-Rouge 14) avec l'ordre du jour suivant :

1. Accueil et prière
2. Approbation du procès-verbal de l'AG ordinaire du 20.06.2023
3. Présentation et adoption du rapport du Conseil de paroisse
4. Présentation (succincte) et adoption des comptes 2023 et rapport de l'organe de contrôle
5. Approbation du budget 2024
6. Élection de l'organe de contrôle
7. Élection partielle du Conseil de paroisse
8. Dernières nouvelles concernant le projet de restauration et construction
9. Informations pastorales
10. Divers et propositions individuelles

Une verrée sera offerte à la fin de l'assemblée !

- ➔ Font partie de l'assemblée de paroisse toutes les personnes de confession catholique, y compris membres des communautés linguistiques et des communautés de Baulmes et d'Yvonand, à condition d'avoir 18 ans révolus et de résider sur le territoire de la paroisse.
- ➔ Pour une question de temps, il ne sera pas fait lecture du PV de l'AG du 20.06.2024, mais simplement discussion et approbation ; le PV est à disposition au fond de l'église, au secrétariat paroissial et sur le site internet de la paroisse <https://www.cath-vd.ch/wp-content/uploads/2024/06/PV-AG-20.06.2023-et-annexes.pdf>
- ➔ Les comptes peuvent être consultés au secrétariat les **19 et 20 juin de 9 h à 12 h ou sur rendez-vous.**
- ➔ Les propositions individuelles sont à transmettre **par écrit au conseil de paroisse ou à la cure au plus tard sept jours avant l'assemblée, soit le 17 juin 2024.**

Yverdon-les-Bains, le 7 juin 2023 - le Conseil de paroisse